



L'ELU TARN AIS

**ASSOCIATION DES
MAIRES ET DES ELUS
LOCAUX DU TARN**
AGENCE D'AIDE ET DE CONSEIL

N°83 - septembre 2009

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN

Editorial



Le partenariat entre les associations départementales d'élus de Midi-Pyrénées, initié par notre association se poursuit.

Après une première rencontre le 13 février dernier à Albi, l'association départementale des élus de l'Aveyron, présidée par Jean-Louis GRIMAL, Maire de Curan, a pris le relais en réunissant le 3 juillet dernier les présidents d'associations ainsi que leurs proches collaborateurs.

Au menu de cette journée, plusieurs sujets d'actualité ont été évoqués parmi lesquels les services publics en milieu rural et notamment la présence postale, l'accueil des deux-trois ans à l'école, la mise en place d'un extanet, la réforme des Collectivités Territoriales ou encore les questions liées au photovoltaïque.

A l'issue de cette réunion les élus sont convenus d'une prochaine rencontre, qui a été fixé au 11 septembre prochain dans le Gers, sous réserve des disponibilités de son Président.

Le compte rendu de la réunion du 3 juillet à Rodez est consultable sur le site de notre association.

Le Carrefour des Maires, des Elus et des Collectivités Territoriales qui aura lieu à Toulouse les 9 et 10 octobre prochain s'inscrit pleinement dans cette dynamique, et je souhaite que nous soyons nombreux dans le Tarn à y participer.

Toutefois, avant cette date, je vous invite à retenir celle de notre assemblée départementale qui se tiendra à Villeneuve sur Vère le Samedi 26 Septembre prochain, et à l'occasion de laquelle j'espère avoir le plaisir de vous retrouver.

Le Président,
Sylvain FERNANDEZ

Sommaire

<i>La plate-forme départementale énergie</i>	p1	<i>Congrès départemental Carrefour des élus</i>	p3
<i>Compte rendu du conseil d'administration du 29 juin 2009</i>	p2	<i>Congrès national</i>	p3
		<i>Délégation de signature étendue</i>	p4



Conseil d'administration du 29 juin 2009

La Plate-forme départementale Energie

Engagé dans une démarche d'Agenda 21 et conscient des enjeux majeurs que portent aujourd'hui les questions énergétiques, le Conseil Général du Tarn a souhaité en 2009 mettre l'énergie au cœur de son intervention.

Pour ce faire, l'Assemblée Départementale a validé en janvier dernier la création et l'animation par le Conseil Général d'une « plate-forme départementale Energie » associant les acteurs tarnais investis dans le domaine : l'Association des Maires et des Elus du Tarn, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le CAUE, le SDET, Trifyl, la Sem 81, mais aussi les partenaires institutionnels que sont l'Etat, l'Ademe et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

L'objectif est de répondre de manière adaptée et efficace aux besoins nouveaux des collectivités tarnaises, des particuliers et des professionnels dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie.

Pour ce faire, la plate-forme met en synergie les compétences des différents acteurs, assure une mission d'observatoire (capitalisation des expériences, veille technologique, ingénierie financière), impulse des projets de développement structurants, optimise l'information auprès des différents publics.

Une première action va être conduite : un programme de sensibilisation des élus - coordonné par l'Association des Maires et ouvert à tous les élus du département - les 28 septembre et 5 octobre prochains ; réunions au cours desquelles seront présentés les partenaires et compétences développés dans le Tarn en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. D'autres actions seront définies dans les prochains mois afin de répondre au mieux aux demandes exprimées par les collectivités tarnaises, particuliers et professionnels.

Pour tout renseignement : Conseil Général du Tarn – Direction du Développement (05-63-45-66-32)



Brèves :

Des aides exceptionnelles pour le logement privé

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour les logements à loyer conventionné social et la lutte contre l'habitat indigne dans le département du Tarn.

Le Conseil Général en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et Midi Habitat Accession a lancé un programme pour l'amélioration de l'habitat dans le Tarn, en intégrant les nouvelles priorités nationales contre le logement indigne et la précarité énergétique. Cette opération a comme objectif de remettre sur le marché privé des logements à loyers minorés et de soutenir ainsi le parc locatif maîtrisé, notamment dans les secteurs les plus tendus du département. En outre, le PIG intervient sur les logements insalubres, vacants ou occupés, grâce à une majoration sur les aides aux travaux de sortie d'insalubrité accordées par l'ANAH. Les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration, de sécurité ou d'économies d'énergie dans leur logement peuvent bénéficier d'aides. Le PACT du Tarn, animateur du PIG, conseille le public concerné par ce dispositif (propriétaires, locataires, travailleurs sociaux, élus,...), apportant tous les renseignements dont ils ont besoin. Venez rencontrer le PACT du Tarn :

- **PACT d'ALBI** : tous les jours de 9h à 12h.
163 Avenue François Verdier
05.63.48.58.94
- **PACT de CASTRES** : tous les jours de 9h à 12h.
Place Saint-Jacques
05.63.62.04.92

Guide «Fête et buvette»

C'est pour faire suite au guide «Bien utiliser une salle des fêtes», que ce document «fête et buvette» a été réalisé. A l'attention des maires, présidents d'associations, responsables de débit de boisson temporaire, bénévoles...il sera un véritable outil de référence et de prévention face aux problèmes liés à l'alcool. Les maires sont régulièrement sollicités pour l'obtention d'autorisations municipales de débits de boissons temporaires, dans ce cadre là une prise de conscience collective et une sensibilisation seront possibles auprès des organisateurs et des participants aux manifestations festives. Ce guide sera mis à votre disposition au cours du deuxième semestre 2009, dans chaque commune.

Compte rendu du conseil d'administration du 29 juin 2009

Le compte rendu exhaustif de ce conseil est consultable sur le site de notre association.

Toutefois il semble intéressant d'attirer l'attention des élus sur les points forts qui sont constitués par tout d'abord, le départ de M Sellam et son remplacement aux fonctions de direction par Marie-Christine VALAX qui prendra donc la direction de l'association et conservera la responsabilité du service juridique.

Afin d'optimiser le service rendu aux élus il a été décidé de procéder au recrutement d'un collaborateur aux fins de seconder à la fois Marie-Christine Valax au service juridique, mais également Laurence Payrastré qui a en charge les affaires financières.

La candidature d'Eric Peyro a été retenue; il prendra officiellement ses fonctions à compter du 1er septembre prochain.

Autre point fort de ce conseil d'administration, la question du photovoltaïque évoquée par Laurent Gros, maire de Lautrec et président de la commission politiques territoriales.

Les membres du conseil d'administration ont particulièrement évoqué la question de savoir s'il est opportun ou non pour les élus regroupés au sein d'une SEM, de porter eux-mêmes les projets de photovoltaïque.

Un projet de questionnaire portant non seulement sur le photovoltaïque au sol mais également sur le bâti, sera adressé aux élus, étant précisé qu'un bilan sera effectué lors d'un prochain conseil d'administration.

Au sein de la commission juridique, un petit comité de rédaction restreint est chargé de rédiger, à partir de documents qui ont été transmis par les services de l'Etat, les fiches réflexes en matière de gestion des crises.

Les communes forestières regroupées en association seront en mesure de communiquer leurs statuts à la rentrée de septembre.

La commission communication a proposé d'arrêter l'abonnement à la solution d'alerte pour la mise en place de solidarité en cas de problème et de la remplacer par une solution d'envoi de SMS via internet.

Le congrès départemental des élus du 26 septembre et le carrefour des collectivités des 9 et 10 octobre à Toulouse ont été ensemble évoqués.

Il a été rendu compte de la réunion des directeurs d'associations départementales qui s'est tenue à l'AMF le 9 juin dernier, à l'occasion de laquelle a été évoqué le thème du congrès national de novembre 2009.

En ce qui concerne la charte des services publics, il a été prévu de formuler au cours du congrès national une proposition de nouveau texte, tenant compte des travaux des groupes de travail.

S'agissant de l'école, a été évoqué le vote conforme d'un texte en vue de l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Autres sujets évoqués, les difficultés rencontrées par les petites communes pour ce qui concerne la réalisation des passeports biométriques, la loi permettant aux associations départementales d'élus de se porter partie civile en cas de diffamation; enfin la question très controversée de la mise à disposition par les collectivités de fonctionnaires au profit des associations, qui ne peut plus désormais être faite gratuitement a été soulevée.

Autres points évoqués en conseil d'administration :

- la charte de la laïcité,
- location des bureaux suite au départ du syndicat Trifyl ;
- le RSA : un modèle de délibération via le site de l'association est proposé aux élus,
- le comité départemental contre la privatisation de la poste qui souhaite mettre en ligne, sur le site de l'association des maires, un courrier sensibilisant les élus,

La demande formulée par la FDCU-MA du Tarn relative à une opération de collecte des plastiques agricoles, à propos de laquelle il a été décidé que l'association des maires et des élus locaux du Tarn n'avait pas vocation à donner de mot d'ordre aux communes, chacune devant agir individuellement, pas plus qu'elle n'est fondée à subventionner ce type d'opération. En revanche l'information peut être relayée par le site de notre association.

Les procurations de vote au conseil d'administration : il a été décidé qu'elles n'étaient pas recevables comme par le passé.

Enfin en ce qui concerne les écoles numériques, Michel BENOIT, maire de Lagarrigue, a fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à l'inspection académique le 24 juin dernier, (annexé au compte rendu du conseil d'administration).

Congrès départemental

La recentralisation est-elle en marche ?
Tel est le thème qui sera abordé lors de notre prochaine assemblée départementale qui se tiendra à Villeneuve sur Vère le samedi 26 septembre prochain.

Carrefour des Elus et des collectivités territoriales des 9 et 10 octobre 2009

Ce carrefour sera organisé autour de deux conférences.
Le vendredi 9 octobre de 14h30 à 17h30 : «Face à la crise, quelles actions publiques».

Le samedi 10 octobre de 15H00 à 17h30 : « La réforme des collectivités ».

De façon simultanée, se tiendront des ateliers, qui seront pilotés par les différentes associations départementales de Midi-Pyrénées et qui seront l'occasion d'échanges de pratiques innovantes.

Dans le cadre de ces ateliers, le département du Tarn pilotera la question du traitement des déchets grâce à la participation du syndicat Trifyl qui présentera ses réalisations.

Parmi les autres thèmes retenus pour animer ces ateliers figurent :

- le logement social,
- le photovoltaïque,
- HQE,
- l'assainissement non collectif,
- les nouvelles technologies,
- le centre ville ou le centre bourg : comment le dynamiser ?

Congrès National

Le 92ème Congrès des Maires de France aura lieu du 17 au 19 novembre prochain, au Parc des Expositions de Paris, sur le thème «Entre crise et réformes : le maire, force de proximité».

Comme chaque année notre Association organise à cette occasion un déplacement dans la capitale pendant 4 jours du 17 au 20 novembre.

Ce séjour permet d'associer dans une ambiance conviviale, le travail et la découverte de Paris.

Le débat sera animé par Joseph Carles, Maître de conférence à Sciences-Po Toulouse et formateur à l'INET, Institut National des Etudes Territoriales.

Deux ateliers simultanés d'une heure quinze chacun se dérouleront de 9h45 à 11h00 puis de 11h15 à 12h30.

Par ailleurs, des organismes au service des élus tels que les CAUE, les Centres de Gestion, le CNFPT et des régions seront également invités à participer à ce carrefour.

Organisé sous l'égide de la Dépêche du Midi, en partenariat avec les associations départementales d'élus et Sciences-po Formation, ce carrefour des collectivités est conçu comme étant l'occasion pour les huit associations départementales de la Région, de renforcer leur effort de coordination et de débattre de thèmes intéressants pour préparer le congrès national, voire pour préparer des motions communes sur un certain nombre de sujets.

50.000 invitations nominatives seront adressées dans les collectivités des huit départements de Midi-Pyrénées ainsi que dans l'Aude et dans le Lot et Garonne, ce qui correspond à la zone de diffusion de la Dépêche du Midi.

Tous les élus du département ont déjà reçu le programme et le bulletin d'inscription, à nous retourner pour ceux et celles qui souhaitent participer à cet événement fort de l'année, avant le 28 août.

Pour plus d'information sur l'organisation de ce déplacement n'hésitez pas à contacter Frédéric Martinez au 05 63 60 16 37

Brèves :

Valorisation de l'adressage

ADRESSAGE / En bonne voie...

La notion d'adresse est au cœur de la problématique de croissance urbaine, de réception de services à domicile, et de garantie d'accès des premiers secours.

Un adressage de qualité présente plusieurs avantages pour la mairie : acheminement rapide du courrier, élaboration d'une cartographie précise de la commune, identification des administrés et possibilité de communiquer des informations ciblées (bulletin municipal etc.). Cela permet également d'assurer la pérennité du patrimoine local et de mettre en valeur l'histoire de la cité.

Pour connaître les règles d'or de la dénomination des voies, reportez-vous au guide «L'abc... de la gestion des voies», disponible auprès du Délégué aux Relations Territoriales du groupe La Poste dans le Tarn :
Yveline Pradille : 05 63 45 75 90
yveline.pradille@laposte.fr

Notation - Rappel

Lors des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C réunies le vendredi 13 mars 2009, il a été constaté que de nombreuses collectivités ne procédaient pas régulièrement à la notation de leurs agents.

Chaque année, au mois de septembre, le Centre de Gestion vous transmet tous les documents permettant de procéder à la notation.

Nous vous rappelons l'importance de cette procédure qui doit intervenir, conformément à la réglementation, dans le courant du 4ème trimestre de l'année. En effet, le déroulement de la carrière de vos agents est conditionné par l'appréciation de leur valeur professionnelle.

Celle-ci s'exprime essentiellement par l'appréciation générale et la note chiffrée attribuée lors de la notation annuelle.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CDG par mail à l'adresse suivante : cdg81@cdg81.fr



Droit à l'image

Chronique juridique

Cour de cassation 7 Mai 2004 « SCI Hôtel de Girancourt »

Cet arrêt pose le principe que le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci ; il ne peut s'opposer à l'utilisation de cette image que lorsque cette utilisation lui cause « un trouble anormal ».

Une commune peut donc diffuser des photographies d'un bâtiment privé dans le bulletin municipal à condition que cette utilisation ne cause pas un trouble anormal à son propriétaire.

Délégation de signature étendue

L'article 86 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, permet aux maires de déléguer leur signature, aux (simples) responsables de services. Par cette modification du Code général des Collectivités Territoriales, les maires et ce sans limites particulières, sont autorisés à décharger les élus et l'équipe de direction générale, de la signature de divers actes administratifs.

Désormais, l'ensemble des maires, quelle que soit la taille de leur commune, pourront réduire les délais de signature des actes relevant de leur compétence, en déléguant une partie de leur droit de signer.

Ces nouveaux bénéficiaires, sont non seulement les agents ayant officiellement la qualité de directeur, de directeur adjoint ou bien encore, de chef de service, mais également les agents disposant à la fois de responsabilités et d'autonomie. (art. L. 2122-19 du CGCT) Le dispositif de la délégation de signature :

• Taille de la commune

Toutes les villes, y compris celles de moins de 3 500 habitants, peuvent mettre en place ce régime de délégation de signature,

• Forme

La délégation doit être formalisée par un arrêté du maire, selon le modèle que vous pouvez retrouver sur le site de l'association (base documentaire -> compétences -> administration),

• Date et hiérarchie

Le maire peut décider à tout moment d'octroyer une telle délégation. En revanche, le maire devra

respecter le principe de transparence et de clarté des actes administratifs. En conséquence, dans l'hypothèse où plusieurs agents sont titulaires d'une même délégation, une hiérarchie devra être organisée (CAA de Bordeaux, 28 mai 2002, Cne de Millau n° 98BX00268),

• Domaines déléguables

Les responsables de services peuvent se voir déléguer, dans leurs secteurs d'intervention, tous types d'actes relevant de la compétence du maire,

Sont seulement exclus les actes ne relevant pas de la compétence du maire, ainsi que l'ensemble des actes relevant des compétences déléguées par le conseil municipal au maire,

• Contenu de la délégation

L'arrêté, lequel doit nommément désigner le bénéficiaire de la délégation (CE, 30 septembre 1996, préfet de la Seine-Maritime n° 157424, publié), devra impérativement être suffisamment précis sur les domaines de délégation (CAA de Paris, 11 avril 2006, ville de Paris n° 05PA04055),

• Statut du responsable de service L'agent pourra être fonctionnaire titulaire ou stagiaire, ou bien encore contractuel (CAA de Paris, précité),

• Entrée en vigueur

Les arrêtés de délégation constituent des actes exclusivement réglementaires et, à ce titre, ils entrent en vigueur à compter de leur transmission au contrôle de légalité et de leur publicité «ou» affichage.

Internet : www.maires81.asso.fr

Nouveautés :

- Charte de la laïcité
- Modèle de PPlan Communal de Sauvegarde
- Modèle de délibération des CCAS pour le RSA

Rappel des codes d'accès

Nom d'utilisateur : adm81

Mot de passe : adm81-2004

Brèves

Formation 2008-2009

Notre traditionnel programme de formation vous sera communiqué dès le mois de septembre au travers de notre plaquette qui est en cours d'élaboration. Les thèmes qui vous seront proposés pour cette nouvelle saison ont été retenus par notre commission formation et récemment validés par le conseil d'administration.

Le choix de ces thèmes divers et variés est le fruit d'une étroite collaboration entre le service formation, le service de conseil juridique et les élus membres de la commission.

Nous vous proposerons en particulier pour la saison à venir deux réunions élaborées en partenariat avec le CAUE du Tarn, «L'Aménagement des Offices de Tourisme» et «Tourisme et Handicap». Chaque fois que cela est possible nous n'hésitons pas à collaborer avec nos divers partenaires sur des problématiques qui nous semblent intéressantes et pertinentes pour les élus.

Sans tout dévoiler de ce programme nous aborderons entre autres des thèmes relatifs à l'urbanisme, aux finances, et à la communication.

Amicale des anciens maires

Le bureau de l'Amicale des Anciens Maires s'est réuni le 5 mai dernier afin de déterminer quelles activités pouvaient être proposées à l'ensemble des Anciens Maires. Pour cette année, une sortie à Carcassonne est prévue le 15 septembre prochain.

La cotisation pour adhérer à l'Amicale a été fixée pour l'année 2009 à 20 euros. Si Vous n'avez pas encore adhéré et si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Anne-Marie Vidal au 05.63.60.16.35 à l'Association des Maires, elle vous donnera tous les renseignements souhaités.

Nouvelle adresse mail

En ce qui concerne vos demandes juridiques merci d'utiliser exclusivement l'adresse mail suivante :

juridique@maires81.asso.fr, vous pouvez aussi utiliser le téléphone qui reste inchangé : 05 63 60 16 30 ou bien le fax 05 63 60 16 31

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566

